



## Site Natura 2000 FR7200664

### « Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne »



**Bilan de la 1<sup>ère</sup> tranche d'animation  
Novembre 2012 à novembre 2013**

*Landes à genévriers, sur la commune de Coux et Bigaroque (CA24)*

**Structure animatrice :**



**En partenariat avec :**



# Site Natura 2000 « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne »

## Mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> tranche d'animation novembre 2012 à novembre 2013

### PREAMBULE

---

Le site Natura 2000 FR 7200664 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne » s'étire sur une soixante de kilomètres en amont de la confluence entre la Vézère et la Dordogne, en grande majorité sur la rive droite de la rivière Dordogne.

Il a été créé en application de la Directive européenne « Habitat Faune Flore » et s'est doté en 2006 d'un document d'objectif (DOCOB), validé par arrêté préfectoral en février 2013.

Au cours des années 2011 et 2012, les services de l'Etat ont mené une consultation auprès des collectivités locales concernées, afin d'identifier parmi elles une structure éventuellement intéressée pour assurer la 1<sup>ère</sup> mission d'animation du site. Aucune collectivité ne s'étant prononcée en ce sens, **c'est alors l'Etat qui en assure la charge et Monsieur le Préfet de la Dordogne est nommé Président du comité de pilotage.**

Pour mener à bien cette mission d'animation, **les services de l'Etat ont pris l'attache de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne** (au travers de son antenne du Périgord Noir) **en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine.** La prestation est prévue sur 36 mois, avec une tranche ferme de 12 mois et 2 tranches conditionnelles d'égale durée.

La première réunion du comité de pilotage pour le lancement de l'animation s'est tenue le 16 avril 2013.

### Les personnes en charge de l'animation du site Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne :

Chambre d'Agriculture de La Dordogne Antenne du Périgord Noir	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine
<b>Bernadette BOISVERT</b> , conseillère environnement	<b>Nolwenn QUERO</b> , chargée de mission
Temps consacré pour la 1 <sup>ère</sup> tranche : 48 jours	Temps consacré pour la 1 <sup>ère</sup> tranche : 25 jours
Autres missions :	Autres Missions :
- réalisation du Docob pour les Coteaux calcaires causses de Daglan et vallée du Céou	- réalisation du Docob pour les Coteaux calcaires causses de Daglan et vallée du Céou
- animation de la charte forestière Sud-Périgord	- expertises et suivi chiropétérologiques
- suivis agronomiques des épandages d'effluents urbains...	<b>Patrick FABRE</b> , chargé de secteur Dordogne
	Temps consacré pour la 1 <sup>ère</sup> tranche : 14 jours
	Autres Missions :
	- élaboration / animation de Docobs Coteaux calcaires : Causse de Daglan et vallée du Céou, Borrèze, Proissans, Vallon de la Sandonie ...

## **Rappel des enjeux et objectifs du Docob**

Le site Natura 2000 comprend 3768 ha, répartis sur 27 communes. On y rencontre **5 habitats d'intérêt communautaire**, désignées comme suit :

**1. Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (boisements de chênes verts) :**

Installés sur les versants pentus des coteaux, en exposition sud à sud-ouest, on les retrouve essentiellement sur la moitié Est du site.

**2. Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement sur calcaire :**

Issues de déforestations anciennes, elles sont menacées de fermeture du fait de l'abandon de pratiques agricoles traditionnelles (notamment le pastoralisme).

**3. Formations à *Juniperus communis* sur landes et pelouses calcaires (landes à genévriers)**

Elles sont généralement développées en taches, au sein des pelouses sèches calcicoles

**4. Pentes rocheuses calcaires, avec végétation chasmophytique**

Ce sont des falaises abruptes, qui emprisonnent une végétation pionnière qui colonise les anfractuosités

**5. Grottes non exploitées par le tourisme**

Elles servent souvent de gîtes pour des espèces protégées, notamment des chauves-souris.

Par ailleurs, si aucune espèce, n'était mentionnée dans le Formulaire Standard de Données (FSD), l'élaboration du DOCOB a mis en évidence l'utilisation régulière du site Natura 2000 par 2 **espèces de chiroptères d'intérêt communautaire (Petit rhinolophe et Grand rhinolophe)**. De plus, la découverte d'un gîte de reproduction dans des anciens fours à chaux sur la commune de Domme, comprenant plus d'un millier d'individus (**Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échancrées**), a accentué les enjeux du site. L'ancien four à chaux de Domme constitue donc un **site d'intérêt international** selon les critères d'évaluation retenus dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des chiroptères 2009–2013. Une étude de leurs territoires de chasse a été réalisée en 2012 par le CEN Aquitaine, avec l'analyse des territoires de chasse de chasse du Rhinolophe euryale et des propositions de mesures favorables à l'espèce et à la conservation de ses territoires de chasse.

### **Les enjeux du site, déclinés dans le Docob, sont les suivants :**

- ✓ Conserver des pelouses sèches et landes à genévrier. Ces milieux constituent un enjeu fort pour le maintien du patrimoine naturel sur le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- ✓ Maintenir des boisements de Chêne vert. Cette formation constitue un enjeu pour le patrimoine naturel du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- ✓ Maintenir l'équilibre entre la fréquentation du site Natura 2000 et la conservation du patrimoine naturel.

Les actions mises en place doivent également contribuer à la préservation des colonies de chauves-souris dont les enjeux sont les suivants :

- ✓ Maintenir et développer un réseau important et continu de corridors de déplacements dans le paysage agricole des vallées ;
- ✓ Maintenir et développer des pratiques humaines (notamment agricoles) en prenant en compte les besoins des chauves-souris.

**Les enjeux du Docob sont déclinés en programme d'action résumé comme suit :**

- Préserver les habitats naturels et les espèces
- Suivre l'efficacité des actions de gestion
- Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public
- Animer la mise en œuvre du document d'objectif

Les mesures de gestion mises en place doivent également tenir compte des besoins relatifs aux chiroptères.

### **Les missions de la structure animatrice**

Les missions d'animation à mettre en œuvre s'articulent autour des volets suivants :

1. Appropriation du Docob
2. Information, communication, sensibilisation
3. Mise en œuvre du PAE
4. Transcription des contrats CAD en MAET
5. Intégration des enjeux liés à la conservation des chiroptères
6. Etablissement du projet de charte Natura 2000
7. Mise en œuvre de mesures contractuelles
8. Soutien à des programmes de développement durable et appui territorial
9. Assistance à l'application du régime d'incidence
10. Synthèse, bilan et mise à jour du Docob

## **SYNTHESE ET BILAN DES ACTIONS CONDUITES**

---

### **1 Appropriation du Docob**

Le Docob ayant été réalisé en 2006 par le bureau d'étude *Biotope*, une phase d'appropriation par les animateurs du site était nécessaire. Outre la prise de connaissance de l'état des lieux et du programme d'actions, elle a consisté en une réunion de travail entre les partenaires de l'animation (CEN et CA24), puis avec les services de la DDT pour caler le calendrier de mise en œuvre au regard des éléments dont nous disposons, à savoir : fin du dispositif FEADER et du PDRH actuel, méconnaissance du nouveau dispositif 2014-2020. Des visites de terrain ont complété cette phase d'appropriation.

### **2 Information, communication, sensibilisation**

Cette phase de communication était essentielle, étant donné le délai couru depuis la réalisation du Docob, et l'absence d'information auprès du public concerné. Elle s'est déroulée selon les étapes suivantes :

1. **Réalisation d'une plaquette d'information** au format A3, intitulée « lettre Info n°1 », pour présenter l'ensemble du site, faire connaître ses enjeux et présenter le programme d'action mis en œuvre (Cf.

[annexe 1](#)). Un premier tirage a été réalisé en 300 exemplaires, complété par 2 tirages successifs de 50 exemplaires. Le public visé sont les élus locaux, les propriétaires (en particulier ceux concernés par le site Natura 2000) les agriculteurs, et tout public curieux de s'informer sur le sujet.

Cette lettre d'information a été diffusée par différents réseaux :

- Insertion sur la page « agriculture et Natura 2000 » du site de la Chambre d'agriculture de la Dordogne ;
- Distribution lors des réunions publiques d'information ;
- Envoi en nombre dans toutes les mairies concernées ;
- Diffusion lors de rencontres individuelles avec des propriétaires, des agriculteurs...

## 2. **Organisation de 4 réunions publiques d'information** qui ont eu lieu aux dates suivantes :

- Mercredi 26 juin à 18 heures, salle Jacques Brel à LALINDE : 20 participants
- Jeudi 27 juin à 18 heures, salle des fêtes de COUX-ET-BIGAROQUE : 16 participants
- Jeudi 4 juillet à 18 heures, salle des fêtes de CALVIAC-EN-PERIGORD : 12 participants
- Mardi 9 juillet à 18 heures, salle des fêtes de VEZAC : 14 participants.

Ces réunions publiques ont été annoncées de la manière suivante :

- Envoi d'un courrier d'invitation aux maires des 27 communes ([Cf. annexe 2](#)), accompagné d'une affiche au format A3 ([Cf. annexe 3](#)) à apposer de manière visible en mairie et de flyers ([Cf. annexe 4](#)) à disposer en libre service.
- Envoi d'un courrier d'invitation ([Cf. annexe 5](#)) à 582 agriculteurs présents sur les 27 communes.

Malgré le faible taux de participation, ces réunions ont été appréciées du public, car elles ont permis de répondre à un certain nombre d'inquiétudes exprimées par des usagers ou propriétaires du site (maintien du droit de chasse, possibilités d'exploitation des bois...), et d'une manière générale de satisfaire une envie de comprendre les enjeux du site Natura 2000. ([Cf. listes de présence en annexe 6 et diaporama en annexe 7](#)).

## 3. **Communication sur l'emprise du site par commune** (extraction de cartes)

Lors des réunions publiques, plusieurs maires ont souhaité disposer d'une cartographie précise du site sur leur commune. Une série de cartes (74) a donc été réalisée, pour définir l'emprise générale du site à l'échelle de chaque commune, puis en superposition avec le cadastre et localisation des habitats, à une échelle plus précise. Ces cartes ont ensuite été envoyées au format papier dans les 27 communes du site ([Cf. exemple de cartes réalisées en annexe 8 et courrier d'envoi en annexe 9](#)). Cette mission n'était pas prévue initialement.

## 4. **Prise de contact avec des partenaires potentiels**

Avant d'aller à la rencontre des propriétaires sur le terrain, des contacts ont été établis avec des élus et/ou secrétaires de mairies sur les communes les plus riches en habitats de pelouses ou landes à genévrier. Ces rencontres avaient pour but de bien repréciser la démarche et de solliciter leur appui dans le repérage des principaux interlocuteurs. Cinq élus locaux et 4 secrétaires de mairies ont été rencontrés individuellement, avant de démarcher des bénéficiaires potentiels, dans la partie est du site.

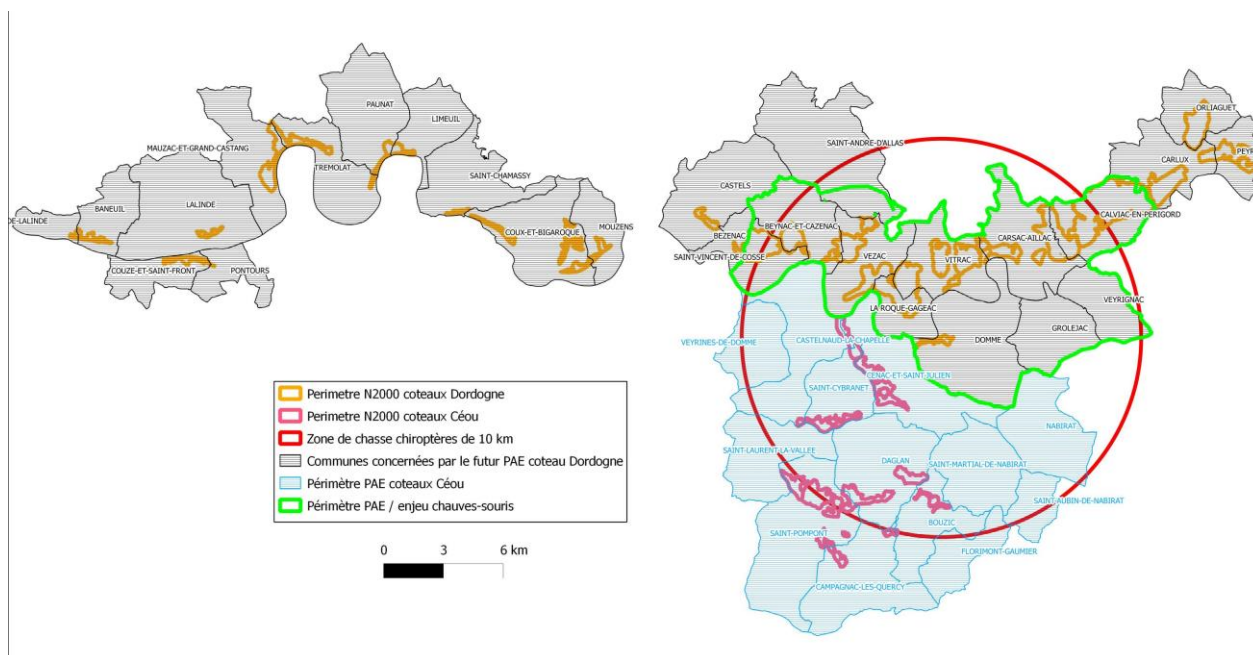
# 3 Mise en œuvre du PAE

Le Docob ayant été rédigé en 2006, les mesures destinées aux agriculteurs s'appuient sur les contrats d'agriculture durable, remplacés à ce jour par les MAET. Pour la mise en œuvre de MAET, l'animation a donc pour mission de bâtir un projet agro-environnemental selon les dispositions du PDRH. Toutefois,

aucun crédit n'était disponible pour la mise en œuvre de nouvelles MAET en 2013, dernière année d'application du PDRH en vigueur (2007-2013). Et d'autre part, le contenu du PDRH 2014-2020 est toujours en cours d'élaboration.

Les animateurs du site ont proposé un projet de délimitation du PAE. Il intègre l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne, et associe 2 communes supplémentaires (Groléjac et Veyrignac) pour prendre en compte l'enjeu de préservation des colonies de chauves souris présentes sur le site. Ceci en cohérence avec le site voisin des Coteaux calcaires du Céou, sur lequel est également proposé un projet de PAE.

### **Projet de PAE coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne, juxtaposé au site des Coteaux du Céou**



La réalisation d'une « notice de territoire » et de « fiches mesures », qui constituent le projet agri-environnemental, ne sera possible que lorsque le contenu du nouveau PDRH sera connu (début 2014 ?). Le temps d'animation imparti à ces actions a donc été reporté sur d'autres opérations, à savoir l'élaboration d'un projet de charte Natura 2000 et la sensibilisation des acteurs. Cette action sera mise en œuvre dans le cadre de la prochaine tranche d'animation, idéalement avant le printemps 2014 pour que des contrats agri-environnementaux puissent être engagés en 2014.

## **4 Transcription des contrats CAD en MAET et des contrats FGMN en contrats Ni-Ni et forestiers**

Il était prévu de présenter en CRAE (session de mars-avril 2013) un projet agro-environnemental restreint, permettant la contractualisation par des agriculteurs du site, de mesures Natura 2000. Pour ce faire, les contrats CAD devaient être retranscrits en contrats MAET. En l'absence de crédit disponible, cette mission ne se justifiait plus en 2013, elle est reportée à la 2<sup>ème</sup> tranche d'animation, dès que nous aurons connaissance du nouveau PDRH.

D'autre part, on supposait que des contrats Ni-Ni et forestiers pourraient être engagés au 2<sup>ème</sup> semestre 2013. A cet égard, les contrats FGMN présentés dans le Docob ont été retranscrits en 5 contrats Ni-Ni et 3 contrats forestiers (Cf. annexe 10). Là encore, l'absence de crédits disponible n'a pas permis d'engager de contrats de ce type. Une nouvelle retranscription sera nécessaire pour adapter les cahiers de charges aux conditions fixées par le PDRH 2014-2020 et permettre d'engager des propriétaires en 2014.

## 5 Intégration des enjeux liés à la conservation des chiroptères

Suite au diagnostic des terrains de chasse du Rhinolophe euriale réalisé sur les coteaux calcaires et vallée de la Dordogne partie orientale, et aux propositions d'actions en faveur de l'espèce, nous avons recensé les mesures de gestion adaptées pouvant se traduire par des contrats MAE.

Les mesures retenues sont les suivantes :

### **LINEA 01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente**

**0,86€/mL/an**

- Établissement et respect d'un plan de gestion de la haie engagée (respect du nombre et de la fréquence des tailles requises et de la période des travaux)
- Absence de traitement phytosanitaire
- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches
- Préconisations pour le maintien de bois mort ou la préservation d'arbres remarquables

### **LINEA 02 : Entretien d'arbres isolés ou en alignements**

**17€/arbre/an**

- Etablissement et respect d'un plan de gestion de l'arbre engagé (type et nombre de taille à réaliser, période d'intervention)
- Spécificité de taille en fonction du type d'arbre (arbre de haut jet, arbres têtards ou arbres à émonder)
- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches

### **LINEA 07 : Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau**

**135€/mare/an**

- Etablissement et respect d'un plan de gestion de la mare engagée qui définit : les modalités de débroussaillage, de curage éventuel, les périodes d'intervention, les modalités de mise en place d'une végétation aquatique indigène, la végétalisation ou non des berges...
- Définition des conditions d'accès au animaux, si la mare jouxte des prairies pâturées

### **HERBE 04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement de la parcelle)**

**33€/ha/an**

- Définition du chargement moyen à la parcelle et/ou le chargement instantané maximal sur la période déterminée pour éviter le sur-pâturage
- Définition du chargement minimal moyen sur la période déterminée à la parcelle afin d'éviter le sous-pâturage

### **COUVER 06 : Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)**

**158€/ha/an**

- Surfaces éligibles: surfaces déclarées en grandes cultures, cultures légumières ou vergers, vignes
- Respect des couverts autorisés
- Tenue d'un cahier d'enregistrements des interventions

### **PHYTO 01 : Bilan de la stratégie de protection des cultures**

**54€/ha/an**

- Accompagnement à la mise en oeuvre d'autres engagements unitaires agroenvironnementaux visant la limitation du recours aux produits phytosanitaires

### **PHYTO 02 : Absence de traitement herbicide**

**174€/ha/an**

- Absence d'utilisation de traitements herbicides de synthèse (sauf traitement localisé, conforme à l'éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes)
- Enregistrement des pratiques alternatives de désherbage

Ces propositions seront intégrées dans le projet de PAE qui sera réalisé.

## 6 Etablissement du projet de charte Natura 2000

Introduite par loi DTR du 23 février 2005, la charte Natura 2000 est un outil contractuel d'adhésion aux objectifs de conservation définis dans le Document d'Objectif. Elle permet à l'adhérent de marquer son engagement volontaire en faveur de Natura 2000. Elle est un élément incontournable de la gestion des sites Natura 2000. Or le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne en était dépourvu.

A défaut de pouvoir travailler efficacement sur la mise en œuvre d'un PAE et de mesures contractuelles, l'animateur s'est attaché à l'élaboration d'une charte Natura 2000 pour le site.

Un premier projet a été élaboré et soumis aux services de la DDT et de la DREAL. La prise en compte de leurs observations a donné lieu à un second projet qui a été soumis à discussion avec un groupe de travail que nous avons constitué de la façon suivante :

- Inventaire des associations de loisirs plein air, des associations environnementales, des offices de tourisme, présents sur le site,
- Repérage lors des réunions publiques, des élus, agriculteurs, propriétaires, intéressés par la démarche,
- Représentation du CRPF Aquitaine, de la Fédération départementale de chasse et des services de l'Etat (DDT, DREAL).

26 personnes ont été conviées à ce groupe de travail (Cf. invitation en annexe 11) 5 ont participé à la réunion de travail et 2 autres ont apporté leur contribution par mail.

Une 3<sup>ème</sup> version de la charte Natura 2000 a pu être rédigée (Cf. annexe 12) ; elle sera soumise à l'approbation du prochain comité de pilotage. Les engagements et recommandations visent 5 types de milieux pour tenir compte des enjeux du Docob et contribuer à la préservation des chiroptères.

## 7 Mise en œuvre de mesures contractuelles

Le démarchage des bénéficiaires s'est déroulé en plusieurs étapes :

### 1. Envoi de courrier d'information

Au regard du faible taux de participation aux réunions d'information, un courrier (Cf. annexe 13) a été renvoyé à tous les agriculteurs des 27 communes du site (582 envois) pour leur rappeler la mise en place du programme d'action et les inviter à nous contacter s'ils souhaitaient plus d'information. Une vingtaine d'agriculteurs ont pris contact avec la Chambre d'agriculture à l'issue de cet envoi, dont certains ont sollicité une rencontre individuelle pour un complément d'information et une visite de terrain.

### 2. Repérage des secteurs prioritaires pour l'animation et identification des propriétaires

L'enjeu majeur du site porte sur la préservation des habitats naturels de pelouses. Pour cette 1<sup>ère</sup> campagne d'animation, nous avons décidé de concentrer les efforts d'animation sur le secteur est du site (entre les communes de Coux-Et-Bigaroque et Baneuil) qui héberge la majeure partie des habitats de pelouses et landes à genévriers.

Après avoir repéré les secteurs présentant la plus forte densité d'habitats d'intérêt communautaire de type pelouses et landes à genévriers, nous avons sollicité le service des impôts fonciers pour identifier les propriétaires concernés. Ce travail a été complété avec les mairies concernées.

### 3. Démarchage téléphonique et rencontres individuelles

Une première prise de contact par téléphone s'est soldée par des demandes de rendez-vous.

**22 rencontres individuelles et visites de terrain** ont été réalisées ; elles avaient pour objectifs :



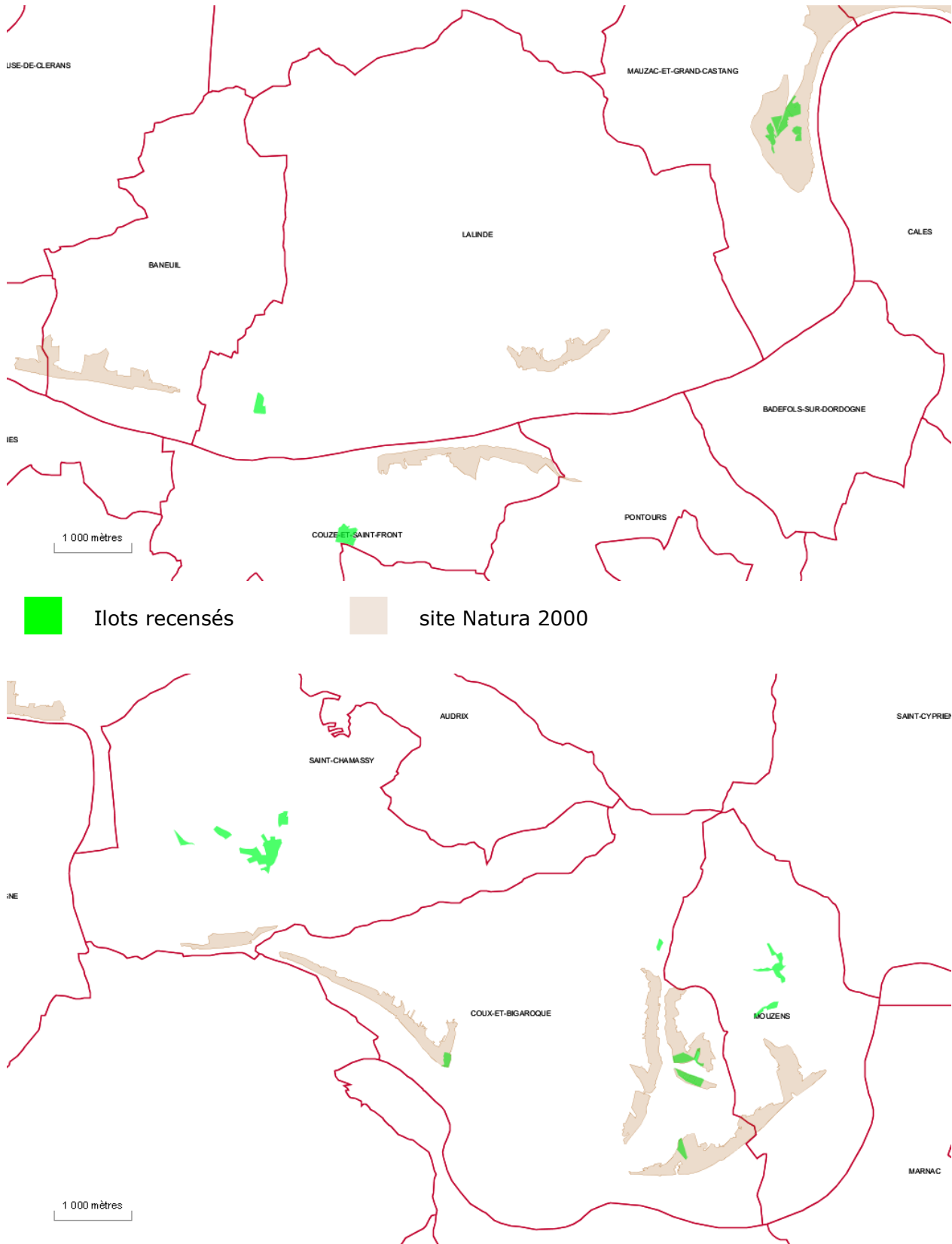
- d'informer sur la présence d'habitats et espèces d'intérêt communautaire et les enjeux de préservation afférents,
- de présenter les dispositifs mis à leur disposition par l'Etat (avec comme limite les incertitudes liées à la méconnaissance du futur règlement PDRH),
- de vérifier l'intérêt des propriétaires et/ou agriculteurs pour les dispositifs proposés et de recenser les parcelles pouvant être concernées,
- d'établir une fiche de synthèse (Cf. annexe 14) par rencontre et de cartographier les parcelles pressenties pour des contrats.

**Le bilan des rencontres est résumé dans le tableau ci-après :**

Nom - prénom	Commune concernée	Agriculteur	Parcelles en site N2000	Intéressé par le dispositif de mesures	commentaires
DE ROYERE Jean-Claude GFA du château de Monsec	Mouzens	oui	oui	non	Parcelles boisées
BOURGES Adrien SCEA de La Carral	Coux-Et-Bigaroque	oui	oui	oui	8,5 ha de landes en site N2000
HAZELAS Jean-Louis	Coux-Et-Bigaroque	oui	non	oui	Pas de parcelles éligibles
MEYROUNE Jean-Marie	Coux-Et-Bigaroque	oui	non	non	Pas de parcelles éligibles
CABANAT Philippe	Coux-Et-Bigaroque	oui	oui	oui	1,5 ha de pelouses à réouvrir/entretenir
CLUZEL Louis-Jean	Carlux	oui	non	oui	Parcelles engagées pour l'instant en MAE
VERGNOLLE Jean-Louis	Saint-Chamassy	cotisant solidaire	non	oui	1 ha de prairie embroussaillée, à réouvrir
FORTUNEL Denis	Mouzens	oui	non	oui	4 ha de prairies sèches et 0,8 ha de landes à réouvrir
RONDON-ROSSI Françoise	Mouzens	oui	non	non	Ne souhaite pas faire de dossier PAC
MEYNARD Benoît	Saint-Chamassy	oui	non	oui	2-3 ha de prairies sèches (entretien)
BOURDOIS Catherine	Lalinde	non	non	oui	3 ha de prairies sèches (entretien), non éligible aux MAE
MOROTE Alain	Trémolat	oui	non	oui	Pas de parcelles éligibles
JOINEL Joël	Coux-Et-Bigaroque	retraité	non	oui	1 ha de prairies sèches (entretien), non éligible aux MAE
FOUCAUD Daniel	Mauzac-Et-Grand-Castang	non	non	oui	3 ha de pelouses sèches (entretien), non éligible aux MAE
CECCHETO Patrick	Trémolat	oui	oui	à voir	
BALAT Sébastien	Mouzens	oui	oui	non	
FRIT Laurent	La-Roque-Gageac	cotisant solidaire	oui	oui	Pas de parcelles éligibles
GAILLARD Brigitte	Couze-Et-Saint-Front	oui	non	oui	5 ha de prairies sèches (entretien)
DUPRAT Jean-Pierre	Mauzac-Et-Grand-Castang	non	oui	oui	Pas de parcelles éligibles à priori
LESVIGNE Thierry	Limeuil	oui	non	oui	Pas de parcelles éligibles
D'ABBADIE D'ARRAST	Mauzac-Et-Grand-Castang	non	oui	à voir	4 ha de pelouses sèches et landes à réouvrir
JANSEN Johannes	Mauzac-Et-Grand-Castang	non	oui	oui	6,5 ha de landes à réouvrir

40 ha sont pressenties pour la mise en œuvre de contrats (MAE et contrats N2000 ni agricole-ni forestier), dont 20.50 ha dans le site Natura 2000.

## Cartographie des îlots pressentis pour des Contrats Ni-Ni ou des MAET



Ce premier recensement a donné lieu à la réalisation de 5 diagnostics écologiques et techniques, à travers une visite initiale de terrain permettant d'identifier les enjeux et de préconiser les actions qui seront à mettre en œuvre dans les futurs engagements des contrats (cf. [exemple de compte rendu en annexe 15](#)) sur les parcelles pressenties pour des contrats Ni-Ni ou MAE.

## 8 Soutien à des programmes de développement durable et appui territorial

Pendant cette phase d'animation, la structure animatrice n'a pas été sollicitée pour contribuer à des actions en ce sens.

## 9 Assistance à l'application du régime d'incidence

Au cours de cette tranche d'animation, la structure animatrice a été sollicitée par des collectivités locales établissant des documents d'urbanisme, pour fournir les informations nécessaires à la réalisation de leurs documents d'incidence :

- information sur les enjeux du site
- communication du périmètre réajusté et des inventaires.

Une demande nous a également été adressée dans le cadre d'une démarche de certification PFC, par une structure d'approvisionnement en bois d'usine, souhaitant réaliser des coupes rases sur le site Natura 2000. Les parcelles concernées ont été cartographiées et un projet de réponse a été transmis aux services de l'Etat en charge de l'instruction des dossiers Natura 2000.

## 10 Synthèse, bilan et mise à jour du Docob

### 1. Bilan et évaluation des mesures de gestion

Cette première année d'animation du Docob a été l'occasion de sensibiliser de manière importante les acteurs du territoire et de préparer une charte Natura 2000. Mais la mise en œuvre des mesures de gestion a été fortement perturbée par des circonstances indépendantes de la structure animatrice, à savoir :

- Défaut d'enveloppe pour le démarrage de contrats MAET ou de contrats Ni-Ni pendant l'année 2013
- Absence de publication du nouveau règlement PDRH, pour permettre l'élaboration du PAE, la transcription des contrats CAD et FGMN en contrats MAE, Ni-Ni et forestiers, et le montage de dossiers d'engagement avec des propriétaires et /ou agriculteurs.

Cette situation nous a par ailleurs freiné dans la phase de prospection, car en l'absence de propositions très concrètes, certains bénéficiaires n'ont pas vu d'intérêt particulier à s'inscrire dès à présent dans cette démarche et accepter une rencontre sur le terrain.

### 2. Préparation et animation du comité de pilotage

Le comité de pilotage pour la mise en œuvre de l'animation s'est tenu le 16 avril 2013. Il s'est déroulé comme suit :

- Rappel de la démarche Natura 2000 et de ses évolutions réglementaires par les services de l'Etat
- Rappel des enjeux du site et objectifs du site par le Conservatoire d'Espaces Naturels
- Rappel de l'évolution du périmètre du site par le Conservatoire d'Espaces Naturels
- Présentation de la démarche pastoralisme engagée par l'antenne de la Chambre d'agriculture du Périgord Noir, et de son intérêt dans le cadre de Natura 2000
- Présentation et discussion sur le calendrier de mise en œuvre de la première phase d'animation, proposé par la structure animatrice.

### 3. Mise à jour du Docob

Le CEN Aquitaine a été missionné en 2012 par la DREAL pour réaliser une étude des territoires de chasse des chiroptères d'intérêt communautaires au sein de 3 sites Natura 2000 aquitains abritant des gîtes de reproduction majeurs, dont celui des coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne. Ce diagnostic a permis de définir les zones et milieux prioritaires pour la contractualisation, ainsi que les mesures de gestion adaptées. Il constitue donc une annexe au document d'objectif du site et a été pris en compte dans la définition du périmètre du PAE.

## **11 Perspectives d'action pour la prochaine tranche d'animation (2013-2014)**

L'accent sera porté sur la préparation du PAE et la retranscription des mesures du Docob, dès que les dispositions du nouveau PDRH seront connues. Ensuite, un certain nombre de bénéficiaires étant volontaires pour souscrire des contrats, ils devront être accompagnés dans le montage des dossiers et la mise en œuvre technique des actions.

Pour la 1<sup>ère</sup> campagne d'animation, l'accent ayant été mis sur les habitats de type pelouses et landes sur un secteur ciblé, on cherchera la 2<sup>ème</sup> année à poursuivre sur d'autres secteurs de pelouses et de landes et à développer également des contrats visant des habitats de chênes verts.

La 1<sup>ère</sup> phase de prospection a permis de repérer un secteur, à la jointure des communes de Coux-Et-Bigaroque et de Mouzens, sur lequel la présence d'un éleveur ovin mobilisé par le pastoralisme et de nombreuses anciennes pelouses en voie de fermeture sont des facteurs propices à la création d'une association foncière pastorale. La création d'une AFP sur ce territoire permettrait de pérenniser une démarche de valorisation de ces espaces, amorcée grâce aux mesures Natura 2000. Une réflexion pourra être engagée avec les acteurs de ce territoire dans le cadre de l'animation du site.